ASSISTANCE A L'ETRANGER SOUSCRITE PAR LES GUIDES

A. Garanties spécifiques d'assistance

1. Organisation du retour de la personne adhérente malade ou blessée.
   Le transport de l'intéressé vers un service hospitalier (par avion sanitaire, avion de ligne, train, ambulance, …).**La décision du transport ou du rapatriement est subordonnée à l'accord du service médical d'ASSUDIS.**
2. Visite d'un membre de la famille de la personne adhérente malade ou blessée.
   À condition que l'hospitalisation excède 5 jours, Assudis organise et prend en charge, à l'exclusion des frais de séjour, le déplacement d'un membre du ménage (voyage aller-retour) + les frais d'hôtel à concurrence de 371,84 euros selon les CG en vigueur actuellement !
3. Pas de limite pour le rapatriement de corps, mais frais de cercueil jusqu'à concurrence maximum de 619,73 euros.
4. Retour anticipé par suite de deuil familial : ou si un membre de la famille en Belgique est hospitalisé pendant un minimum de 5 jours : voyage aller-retour d'un assuré.

B. Garanties complémentaires

Frais médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou de maladie survenus à l'étranger : maximum de 24.789,35 euros maximum pour autant qu'ils soient engagés à l'étranger :

- les frais médicaux et chirurgicaux ;
- les frais d'hospitalisation ;
- les frais du transport jusqu'au centre de premiers soins.

C. Exclusions

1. Les prestations organisées sans l'accord de la Compagnie.
   Le remboursement des droits de douane et des frais de séjour qui ne sont pas expressément prévus par le contrat.
2. Le transport ou le rapatriement médical dans les cas suivants :
   - États pathologiques connus de l'assuré et susceptibles de présenter des risques en cas de déplacements ;
   - Maladie ou dommages de peu d'importance qui n'entravent pas la poursuite du déplacement;
   - Rechute et convalescence de toutes affections non encore consolidées.
3. Reste à votre charge : une franchise de 37,18 euros ; après remboursement Mutuelle
4. Ne donnent pas lieu à un remboursement :
   - les frais de lunettes, lentilles de contact et prothèses en général.
5. Pas de couverture pour les bagages.

Besoin d'assistance ?

Assudis

Police n° 8550006

Abo 22

Fédération des Guides Catholiques

No de contrat Mutuaide : 7693

+32.2.888.10.85 - +33.1.55.98.58.35